

LA DECARBONATION DES ENTREPRISES PASSE UN CAP AVEC L'OUTIL L.I.S.E

L'Union Européenne s'est fixée de réduire de 80 à 95% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, par rapport à leur niveau de 1990. En France, la Stratégie Nationale Bas Carbone prévoit une diminution de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Bien que les principaux secteurs émetteurs soient le transport et les grands groupes industriels, les TPE/PME ont un rôle à jouer dans la décarbonation. Pour accélérer cette transition verte, la CCI Nice Côte d'Azur, aux côtés de 10 partenaires français et italiens a lancé, en octobre 2023, le projet « INTERREG ALCOTRA - Mission Carb 0 » afin d'apporter une réponse à une problématique de moyens sur 36 mois. Presque trois ans plus tard, le projet est déjà un succès puisqu'il a impulsé une véritable dynamique nationale du réseau consulaire.

Un nouvel outil au service de la décarbonation avec L.I.S.E.

Un outil dédié a été élaboré : L.I.S.E. (Limitez vos Impacts et Suivez vos Emissions), outil de diagnostic carbone simplifié, développé par les CCI Nice Côte d'Azur et CCI Savoie avec l'aide des Arts et Métiers, pour aider les entreprises à estimer rapidement leur empreinte carbone directe et indirecte (scope 1 à 3). L.I.S.E. fournit un plan d'action personnalisé pour réduire les émissions et optimiser la performance énergétique.

Déployé dorénavant au niveau national dans toutes les Chambres de Commerce et d'Industrie, l'outil a fait l'objet d'actions de formation par les experts des CCI Nice Côte d'Azur et CCI de Savoie. Plus de 250 conseillers du réseau consulaire ont ainsi été formés.

Cet outil a pris récemment une nouvelle dimension avec sa certification par l'AFNOR. Celle-ci garantit sa conformité aux standards reconnus de quantification carbone selon les normes internationales du GHG Protocol et de l'ISO 14064-1, en faisant une solution de référence sur le marché.

Une première expérimentation en 2024 auprès d'une promotion de 15 entreprises de la filière Arôme et parfums

L'industrie reste responsable de 25% des émissions de CO2. Le territoire ALCOTRA, territoire alpin entre la France et l'Italie, comprend des bassins industriels historiques pouvant expliquer cette dépendance aux combustibles d'origine fossile. Le manque de moyens, la complexité et la multiplicité des outils et interlocuteurs, la taille même de l'entreprise peuvent constituer un frein dans la décarbonation.

Une expérimentation a donc été menée auprès des filières industrielles Arômes et parfums – Agroalimentaire – Mécatronique – Montagne par l'accompagnement de 15 entreprises en région Provence Alpes Côte d'Azur. Durant plus d'un an, elles ont bénéficié d'une prise en charge dédiée avec un diagnostic carbone simplifié, un accompagnement individuel et collectif afin de réduire leurs émissions de CO2.

Une déclinaison dans les territoires montagneux

Dans les territoires montagneux, où les activités économiques sont fortement influencées par les enjeux environnementaux, un dispositif adapté a été lancé, le « Parcours Zéro Carbone Montagne » pour conjuguer durabilité et compétitivité. Associant la Région Sud, le Cluster Montagne et GRDF, il propose un accompagnement individuel sur 9 mois à une vingtaine d'entreprises afin de définir la feuille de route pour une décarbonation concrète. Les entreprises de la filière montagne bénéficient d'un diagnostic de leurs émissions de gaz à effet de serre via L.I.S.E., d'un accompagnement individuel, et de trois temps collectifs pour créer des synergies inter-entreprises. Ce dispositif a

accompagné 14 entreprises en 2025 et fort de son succès, est relancé en 2026 avec une session de lancement le 16 avril prochain.

Un passage à l'échelle pour rendre la décarbonation accessible pour tous

Le réseau consulaire a été missionné par l'état en 2025 pour accompagner les entreprises à la décarbonation via l'outil L.I.S.E. Cette opération nationale a ainsi donné les clés pour agir à 346 entreprises l'année dernière. En mars 2026, ce sont plus de 700 entreprises qui sont enregistrées sur la plateforme. Dans les Alpes Maritimes ce sont plus de 40 entreprises qui suivent ou ont été accompagnées par les experts du Pôle Industrie et Energie et la demande est croissante. Pour servir cette demande, la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est associée à l'ADEME PACA pour financer la réalisation de ces diagnostics qui sont aujourd'hui entièrement pris en charge.

Un territoire azuréen engagé

Pour Fabienne Gastaud, Vice-Présidente de la CCI Nice Côte d'Azur : « *Les attentes nationales sont claires : La France vise la neutralité carbone en 2050, impliquant pour l'industrie une baisse de 35% des émissions d'ici 2030. La décarbonation impose une transformation profonde de notre tissu industriel français. Mais pour les entreprises, il ne s'agit pas seulement d'une contrainte réglementaire mais aussi d'un levier de performance globale, permettant de réduire les coûts grâce à l'optimisation énergétique, de faciliter l'accès aux financements et de renforcer sa compétitivité sur des marchés de plus en plus sensibles aux critères environnementaux. L'approche novatrice de l'outil L.I.S.E. déployé au niveau national, contribue à lancer une dynamique auprès des filières reconnues comme particulièrement carbonées »*